



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Division des Personnels de l'Administration et d'Encadrement

**Service : DPAE**

**Bureau :**

Bureau de gestion des personnels  
de ATSS

Référence DPAE//NM

Affaire suivie par :

Nathalie Massot

Tél : 05 55 11 42 20

Mél : nathalie.massot@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 2 décembre 2021

La Rectrice de l'académie de Limoges

À

**Madame la présidente de l'université de Limoges  
Madame et messieurs les inspecteurs d'académie -  
DASEN de Corrèze, Creuse, Haute-Vienne  
Monsieur le directeur de la délégation régionale  
académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports  
(DRAJES)  
Monsieur le directeur du CROUS de Limoges  
Monsieur le directeur territorial du réseau CANOPÉ  
Monsieur le délégué régional de l'ONISEP  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements du  
second degré  
Mesdames et messieurs les responsables de divisions et  
de services du rectorat de Limoges**

**Objet :** Préparation de la rentrée 2022 : Mouvements inter-académiques des personnels ATSS - administratifs, techniques, sociaux et de santé

**Pièce jointe :** - Annexe M2b relative la constitution d'un dossier de mutation sur poste profilé

- Annexe M2d relative à la constitution d'un dossier de mutation en Com

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention des personnels placés sous votre autorité, sur la note de service du 25 novembre 2021 publiée au **bulletin officiel spécial n°7 du 02 décembre 2021** relative à la carrière des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé, à savoir :

- Attachés d'administration d'État
- Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Assistants des services sociaux des administrations de l'État
- Conseillers techniques des services sociaux des administrations de l'État
- Médecins de l'éducation nationale
- Adjoints techniques de recherche et de formation

Pour saisir leurs vœux de mutation dans le cadre des mouvements nationaux et inter-académiques, les personnels intéressés doivent se connecter sur le serveur AMIA accessible à l'adresse suivante :  
<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

Je vous précise par ailleurs quelques points d'attention relatifs à des situations spécifiques :

- Les agents qui postulent sur des postes profilés (annexe M2b) ou sur des postes en Com (annexe M2d) doivent compléter leur dossier de mutation et l'adresser avec l'ensemble des pièces justificatives listés ci-dessous, par la voie hiérarchique, à l'établissement d'accueil ainsi qu'au service gestionnaire (DPAE). Tout dossier qui parviendra directement à l'administration centrale ne sera pas traité. Le dossier est constitué notamment des pièces suivantes :
  - Fiche de renseignements dûment complétée et signée,
  - Lettre de motivation,
  - Curriculum vitae,
  - Dernier compte rendu d'entretien professionnel,
  - Confirmation de demande de mutation (imprimée via Amia)
  - Toutes pièces justificatives pour les situations relevant de priorités légales
- Les agents ayant obtenu satisfaction sur une possibilité d'accueil doivent, **obligatoirement**, postuler au mouvement intra-académique de leur nouvelle académie dont le calendrier sera précisé en début d'année civile.

Vous trouverez ci-joint le calendrier récapitulatif des opérations de mutations des personnels ATSS gérées au niveau national et des opérations de mutations inter-académiques.

Les dates de retour au rectorat (DPAE) des confirmations de demandes de mutation des candidats doivent être scrupuleusement respectées. Il est à noter qu'en l'absence de vœux saisis ou de non-transmission dans les délais impartis, la demande sera automatiquement annulée.

La circulaire concernant le mouvement intra-académique paraîtra ultérieurement.